

# ANNEXE 1 : TABLEAU RECAPITULATIF PAR SECTEUR

ELEMENTS	SECTEUR 1	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4	SECTEUR 5	SECTEUR 6	SECTEUR 7
<b>TOUTE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EST SOUMISE A AUTORISATION</b> <b>TOUTE NOUVELLE INSTALLATION EST SOUMISE A AUTORISATION</b> <b>TOUT CHANGEMENT NECESSITE UNE NOUVELLE DEMANDE D'AUTORISATION</b> <b>"OUI" NE DEDOUANE PAS D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION</b>							
JARDINIÈRES AU SOL (page 11).	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
JARDINIÈRES EN SUSPENSION (page 11).	NON	NON	NON	NON	NON SAUF DEROGATION	NON	NON
BANNES ET STORES (Voir annexe 9 et page 10).	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE	TOILES UNIES PAS DE PUBLICITE HARMONIE AVEC LA FACADE
APPAREILS DE CUISSON (page 11).	NON SAUF DEROGATION						
BANQUES REFRIGEREES, GLACES (page 11).	NON SAUF DEROGATION						
PRESENTOIRS, PORTANTS, MANNEQUINS (page 12)	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	NON	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	NON	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE
CARTES POSTALES TELEPHONIE	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	NON	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE	NON	OUI HOMOGENE ET QUANTITE PROPORTIONNEE A LA TERRASSE
INSTALLATIONS AU SOL	NON						
REVETEMENTS DE SOL OU TAPIS	NON	NON	DEROGATION	NON	NON	NON	NON
MOBILIER EN PLASTIQUE ATTENTION : NON PUBLICITAIRE (page 10).	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC	NON	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC	OUI SI PLASTIQUE AUX NORMES CHR TYPE PVC
MOBILIER DE TERRASSE ATTENTION NON PUBLICITAIRE (page 10).	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES	NON	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES	OUI TEINTES UNIES ET SOBRES
TERRASSE, PLANCHER BOIS (voir annexe 2).	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	<b>RUE ST ROCH ET RUE ARISTIDE BRIAND : VOIR SPECIFICITES *</b>	NON	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST
FERMETURES, VOILETS ROULANTS, CLOISONS, TOITURES (page 8).	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST	OUI SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST
PARASOLS ATTENTION : NON PUBLICITAIRES (annexe 9 + page 10).	TOILES UNIES HARMONIE AVEC LA FACADE FIXATION AU SOL (PAS DE LESTAGE)	TOILES UNIES HARMONIE AVEC LA FACADE FIXATION AU SOL (PAS DE LESTAGE)	TOLERES POUR LA SAISON 2022 (nouvelles normes en cours).	NON	TOILES UNIES HARMONIE AVEC LA FACADE FIXATION AU SOL (PAS DE LESTAGE)	TOILES UNIES HARMONIE AVEC LA FACADE FIXATION AU SOL (PAS DE LESTAGE)	TOILES UNIES HARMONIE AVEC LA FACADE FIXATION AU SOL (PAS DE LESTAGE)
PORTE MENUS ATTENTION : NON PUBLICITAIRES (page 11).	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	NON	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 POUR LA RESTAURATION ASSISE SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE
CHEVALETS ATTENTION NON PUBLICITAIRES (page 11).	1 SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 SUR LA TERRASSE COMMERCIALE AUTORISEE	1 POUR LES COMMERCES ALIMENTAIRES SUR LA TERRASSE AUTORISEE	DEROGATION HORS TERRASSE COMMERCIALE			
PARASOLS CHAUFFANTS SUR TERRASSE FERMEE (page 10).	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR	NON	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR	OUI SI RESPECT DES NORMES EN VIGUEUR
ECRANS VIDEO SUR TERRASSE OUVERTE (page 11).	NON						
FLAMMES PUBLICITAIRES	NON SAUF ACTIVITES NAUTIQUES	NON SAUF ACTIVITES NAUTIQUES	NON	NON	NON	DEROGATION HORS TERRASSE COMMERCIALE	OUI
CORNETS DE GLACE GEANTS	OUI 1 CORNET PAR GLACIER	OUI 1 CORNET PAR GLACIER	NON	NON	NON	OUI 1 CORNET PAR GLACIER	OUI 1 CORNET PAR GLACIER
ENSEIGNES NON PUBLICITAIRES (PAGE 9).	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)	OUI SOUMISE A AUTORISATION APRES ETUDE RLP (REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE)

**SPECIFICITES :** TOUJOURS SOUS RESERVE DE L'ACCEPTATION DE LA DGST

**RUE SAINT ROCH :** Pour l'installation de la terrasse bois, prévoir un débord de 40 cms de la façade de l'immeuble

**RUE ARISTIDE BRIAND :** Les terrasses bois sont obligatoires devant les commerces de restaurations assises, ainsi que les gardes corps.

**VOIR ANNEXE 2**

Ce document de communication est annexé à la **"Charte pour l'amélioration de la qualité des occupations du domaine public à des fins commerciales"**.